



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
24 juin 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique
et du budget-programme
Soixante-dix-huitième session
Genève, 2-4 septembre 2019
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Évaluation des activités de la CNUCED :
Aperçu général**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED



Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des évaluations externes des programmes et des projets de la CNUCED réalisées entre avril 2018 et avril 2019. L'objectif est de rendre compte de toutes les activités d'évaluation, et de promouvoir une plus grande transparence et une meilleure exploitation des acquis. Les rapports synthétiques d'évaluation sont des produits à forte intensité de savoir qui permettent de regrouper et de partager les connaissances acquises et de renforcer le retour de l'information et les boucles d'apprentissage de la CNUCED.

2. Les évaluations réalisées à la CNUCED sont fondées sur la politique d'évaluation de 2011¹ et sur la version actualisée des Normes et règles d'évaluation de 2016 établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation². Leur objectif est de tirer des conclusions des activités menées, de recommander les améliorations à apporter et de dégager des enseignements et des pratiques exemplaires. L'information ainsi obtenue peut être utile pour la conception, la planification et l'exécution des activités futures. Les administrateurs de programmes sont invités à se reporter aux précédents rapports et aperçus sur l'évaluation des activités de la CNUCED³ lorsqu'ils élaborent, mettent en œuvre et suivent des programmes.

I. Résumé des résultats de l'évaluation

3. À sa soixante-deuxième session annuelle, le Conseil du commerce et du développement a chargé le secrétariat de la CNUCED de réaliser une évaluation indépendante du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux)⁴. Au moyen d'une méthode mixte et de données triangulées, l'équipe d'évaluation a examiné la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, les retombées et la viabilité du sous-programme ainsi que les aspects liés aux partenariats, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes pour la période 2013-2017.

4. Les projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement ci-après ont fait l'objet d'une évaluation externe :

a) Projet 1415O : Effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport côtier dans les Caraïbes : renforcement de la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement ;

b) Projet 1415P : Renforcement des capacités des membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale afin de resserrer les liens entre les producteurs locaux du secteur minier ;

c) Projet 1415R : Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays en développement, les milieux universitaires et les responsables de la promotion des investissements dans les secteurs prioritaires pour attirer les investissements qui favorisent un développement durable sans exclusive ;

d) Projet 1415L : Aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'exportation de produits écologiques, grâce aux bilans nationaux des exportations de produits écologiques.

5. On trouvera ci-après les principaux enseignements, conclusions et recommandations issus de ces évaluations.

¹ www.unevaluation.org/document/detail/1189. Note : toutes les pages Web indiquées dans les notes de bas de page du présent document ont été consultées le 12 juin 2019.

² www.unevaluation.org/document/detail/1914.

³ <http://unctad.org/en/Pages/About%20UNCTAD/Evaluation%20at%20UNCTAD/Eval-All.aspx>.

⁴ TD/B/WP/292.

A. Évaluation externe du sous-programme 5 de la CNUCED : Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

6. Cette évaluation indépendante et approfondie a porté sur l'utilité, l'efficacité, l'efficience et la viabilité du sous-programme 5, qui a été mis en œuvre par la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux (ci-après, la « Division ») de 2013 à 2017. Les principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation sont présentées ci-dessous.

7. Selon l'évaluation, les activités exécutées au titre du sous-programme 5 ont contribué de façon considérable à la réalisation de l'objectif fixé, à savoir la promotion de politiques nationales fondées sur des données factuelles et de mesures internationales d'appui au commerce, au développement économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays visés. Ces activités ont rendu plus efficace l'action menée à l'échelle internationale pour surmonter les problèmes actuels et les difficultés qui se profilaient dans les domaines du commerce et du développement ; dans le même temps, elles étaient inscrites dans les mandats pertinents de la CNUCED et ont contribué à la réalisation des objectifs de développement durable 8, 9, 10 et 17, notamment, qui étaient rattachés aux résultats obtenus pendant la période considérée. Il est à noter que, pendant la période couverte par l'évaluation, la Division a apporté des contributions importantes sur la question des indications géographiques, qui ont facilité les négociations concernant la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a également favorisé la mise en place du couloir Djibouti-Éthiopie, l'élaboration des politiques d'intégration du commerce en Éthiopie, en Gambie, au Mali, au Mozambique, au Niger et au Sénégal et le renforcement du secteur halieutique, notamment au Mozambique et en Ouganda.

8. Il ressort de l'évaluation que les produits obtenus par le sous-programme 5 étaient de bonne qualité, s'inscrivaient dans les mandats de la CNUCED et répondaient aux besoins des parties prenantes, mais le portefeuille d'activités du sous-programme dans son ensemble devait être rééquilibré au profit de la coopération technique, afin de contribuer à renforcer les synergies dans les trois grands domaines d'action. La stratégie à effet de ricochet employée dans le cadre du sous-programme 5, qui reposait essentiellement sur les travaux de recherche, était rationnelle en soi, mais elle devait être régulièrement réactivée pour maintenir une dynamique propice à des retombées durables.

9. Enfin, l'équipe d'évaluation a montré que des mesures importantes avaient récemment été prises par la CNUCED, notamment dans le cadre du sous-programme 5, pour favoriser la création de partenariats, mais la présence de la CNUCED étant limitée sur le terrain, il était indispensable d'intensifier les efforts pour gagner en visibilité et en influence. Des progrès avaient été réalisés dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, mais il fallait adopter une approche systématique et plus efficace vis-à-vis de ces questions dans l'élaboration des futurs programmes.

10. Sur la base de ces observations, l'équipe d'évaluation a présenté sept recommandations au Secrétaire général de la CNUCED et au Directeur de la Division. En ce qui concerne ses activités, la Division a été encouragée à rééquilibrer son portefeuille et à affiner sa stratégie en mettant davantage l'accent sur la coopération technique et l'aide en matière de suivi. L'évaluateur a recommandé à la Division de tenir compte de la question de la viabilité dans ses interventions, en introduisant une continuité thématique dans ses travaux de recherche et une continuité en matière de programmes ainsi qu'en assurant un suivi périodique et en veillant aux synergies dans les activités de recherche et de coopération technique. Sur le plan organisationnel, elle a donc recommandé à la CNUCED d'entreprendre une évaluation en vue de revoir les plans de travail et les budgets afin de déterminer l'affectation des ressources entre les divisions. Elle lui a également recommandé de mettre au point, en concertation avec la Division, des stratégies axées sur la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour accroître le nombre des activités de coopération technique et, ainsi, mieux répondre aux besoins des parties prenantes. La CNUCED devrait envisager de donner à son bureau d'Addis-Abeba la forme d'une structure matricielle. Ce bureau continuerait de relever directement du Cabinet du Secrétaire général, mais aurait également des liens plus étroits avec le Directeur de la Division auquel il serait aussi tenu de faire rapport. En ce qui concerne le renforcement des partenariats et de la collaboration

au niveau institutionnel, l'équipe d'évaluation a recommandé que soit élaboré un plan d'action général, fondé notamment sur les mesures suivantes : renforcer les mesures visant à inciter les fonctionnaires à collaborer activement, aussi bien en interne qu'avec d'autres organismes des Nations Unies ; institutionnaliser et renforcer la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ; et accroître le nombre d'équipes de pays des Nations Unies dans les zones où la CNUCED mène des activités de grande ampleur. La Division devrait améliorer le système de suivi axé sur les résultats pour mieux évaluer les résultats et les retombées, associer les États membres et les organismes partenaires aux activités de suivi et d'évaluation et attribuer aux membres du personnel et aux partenaires des rôles et des responsabilités spécifiques en matière de gestion axée sur les résultats. Enfin, la CNUCED et la Division devraient redoubler d'efforts pour intégrer les questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les activités menées afin de mieux s'acquitter des mandats et engagements du système des Nations Unies.

11. Dans sa réponse, le secrétariat de la CNUCED a accueilli l'évaluation avec satisfaction et a accepté les sept recommandations qui en étaient issues⁵.

B. Évaluation des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement

1. Évaluation externe : Effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport côtier dans les Caraïbes : renforcement de la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement (14150)

12. Ce projet, mis en œuvre entre juin 2014 et décembre 2017, avait pour but de renforcer les capacités des décideurs, des professionnels chargés de la planification des transports et des responsables des infrastructures de transport des petits États insulaires en développement des Caraïbes afin qu'ils puissent prendre les bonnes mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques sur les ports et les aéroports. Le projet a permis d'obtenir les résultats suivants : des produits de recherche ; deux études de cas nationales, l'une en Jamaïque et l'autre à Sainte-Lucie ; une méthode d'évaluation des effets des changements climatiques et des différentes mesures d'adaptation applicables aux infrastructures de transport côtier (les ports et, selon le cas, les aéroports), qui pourrait être utilisée dans d'autres petits États insulaires en développement ; et trois ateliers nationaux de formation et de renforcement des capacités.

13. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait été utile tant sur le plan technique que sur le plan politique et a souligné que seule la CNUCED avait amené la région à s'engager dans des travaux de recherche et d'analyse consacrés aux effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport côtier. Selon l'évaluateur, le projet, ainsi que ses activités et ses produits (ateliers et publications), était bien adapté aux différentes priorités régionales ; il cadrait pleinement avec le mandat de la CNUCED, ayant recensé les besoins en matière de renforcement des capacités et promu la mise en place de systèmes de transport durables et résilients et l'adaptation des infrastructures et des activités de transport aux changements climatiques, en particulier dans les petits États insulaires en développement ; il avait apporté des contributions à plusieurs conférences et sommets des Nations Unies ; il avait contribué directement à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 9, en facilitant la mise en place d'une infrastructure résiliente, et l'objectif 13, en prenant des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

14. Il ressort de l'évaluation que le projet aurait pu reposer sur un cadre logique plus étoffé qui démontre le caractère réalisable des résultats. En particulier, chacune des trois dimensions du renforcement des capacités (niveau individuel, niveau institutionnel et environnement favorable) aurait pu être abordée sur la base d'une théorie du changement plus solidement étayée. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait contribué à renforcer les capacités des décideurs, des professionnels chargés de la planification des transports et des responsables des infrastructures de transport dans le domaine de la

⁵ TD/B/WP(76)/CRP.1.

planification et de l'élaboration de mesures d'adaptation propres à améliorer la résilience de l'infrastructure de transport côtier. En particulier, les résultats du projet avaient fait l'objet d'un article publié dans *Regional Environmental Change* (mai 2018), une revue internationale respectée. Cet article présentait les principaux résultats obtenus et certains éléments techniques de la méthode utilisée.

15. Malgré des difficultés externes, le projet avait été exécuté dans les délais et sans dépassement budgétaire, et les fonds ont été alloués aux domaines d'activité prévus. Il avait bénéficié de la collaboration de nombreuses organisations internationales et régionales et de nombreux instituts de recherche et universités partenaires, qui avaient créé d'importantes synergies et apporté une forte valeur ajoutée, par exemple en mobilisant des ressources financières sous la forme d'apports en nature et en facilitant la diffusion et la viabilité du projet.

16. L'équipe d'évaluation a conclu que, le projet ne s'étant achevé que récemment, il était encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à sa viabilité, mais elle a confirmé que les activités réalisées avaient contribué à susciter l'intérêt des participants pour les effets des changements climatiques et à les sensibiliser à cette problématique. Elle a établi que grâce à l'évolution des positions résultant des activités réalisées, le projet avait contribué à la mise en place de démarches à long terme. La question de l'égalité des sexes n'avait pas suffisamment été prise en compte pendant la phase de conception et pendant la phase de mise en œuvre, en partie à cause de la nature technique du sujet. Toutefois, des efforts avaient été faits pour assurer la participation des femmes pendant la phase de mise en œuvre du projet, et elles avaient été nombreuses à participer à l'atelier et y avaient contribué en qualité d'expertes.

17. Sur la base de ces observations, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations clefs ci-après :

a) La CNUCED devrait de façon systématique élaborer une théorie du changement plus complète dès la phase de conception du projet, afin de faire mieux ressortir la chaîne de causalité qui mène à la réalisation des objectifs et à l'obtention des résultats escomptés, et de recenser les effets intermédiaires et les hypothèses sur lesquels l'équipe responsable du projet n'a pas nécessairement le contrôle. Il pourrait par exemple être envisagé d'indiquer une réalisation attendue pour chaque dimension du renforcement des capacités ;

b) Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU devrait envisager de faire preuve d'une plus grande souplesse afin que les fonds du Compte de l'ONU pour le développement puissent être utilisés pour régler des problèmes administratifs, puisqu'on ne peut ni éviter ni prévoir les mutations du personnel permanent ;

c) Le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED devraient revoir leurs procédures et élaborer des lignes directrices et des outils visant à intégrer l'égalité des sexes dans les mécanismes de planification, de suivi et d'établissement de rapports. Le projet pourrait comporter, dès sa conception, des mesures positives visant à assurer une participation effective des femmes aux activités dans des conditions d'égalité, mettre en avant la valeur ajoutée apportée par la prise en compte de la question de l'égalité des sexes dans les travaux des bénéficiaires, et comprendre des indicateurs et des objectifs qui tiennent compte de cette dimension. Des spécialistes de la question ou des représentants pourraient être invités à participer aux activités afin que l'égalité hommes-femmes soit systématiquement prise en compte ;

d) Afin d'optimiser la viabilité du projet, la CNUCED devrait renforcer sa stratégie de diffusion dès le début du projet ou pendant son exécution. Elle pourrait aussi organiser des activités ciblées et repérer les possibilités existantes de relier les résultats obtenus et la méthode suivie avec les travaux ordinaires de la CNUCED ;

e) La CNUCED devrait continuer d'encourager la reproduction des activités ; des fonds complémentaires au titre du Compte de l'ONU pour le développement pourraient être alloués aux projets qui réalisent des activités de suivi constructives.

2. Évaluation externe : Renforcement des capacités des membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale afin de resserrer les liens entre le secteur minier et d'autres secteurs productifs locaux (1415P)

18. Ce projet, mis en œuvre entre décembre 2015 et décembre 2017, avait pour but de renforcer les capacités des décideurs, des spécialistes techniques et des institutions nationales des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) afin de renforcer les liens entre le secteur minier et d'autres secteurs productifs locaux. Le Tchad et le Congo ont pris part à ce projet. D'autres activités ont également été mises en œuvre au niveau régional afin d'élargir la portée du projet à d'autres pays de la CEEAC.

19. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet était utile pour les pays de la CEEAC, compte tenu de la faiblesse des liens entre les entreprises locales et le secteur minier et des lacunes observées dans les pays membres en ce qui concerne l'élaboration et l'application de stratégies appropriées et de cadres directifs sur la teneur en éléments locaux et le renforcement des liens dans le secteur minier. En outre, l'expérience considérable de la CNUCED et le réseau développé dont elle bénéficiait dans le secteur minier lui conféraient un avantage comparatif en tant que partenaire dans ce processus.

20. L'équipe d'évaluation a aussi conclu que le projet était conforme au mandat de la CNUCED, mais que les concepteurs avaient sous-évalué les risques et qu'ils avaient été trop ambitieux en pensant pouvoir réaliser les objectifs dans les délais prévus ; ils auraient pu éviter cet écueil s'ils avaient consulté un éventail plus large de parties prenantes. Si des consultations de haut niveau avaient certes été menées avec les parties prenantes pendant la phase de conception du projet, le fait que les entreprises privées et diverses parties prenantes présentes sur le terrain n'avaient pas été associées au projet était une erreur selon l'évaluateur.

21. Toutes les activités prévues dans le cadre du projet avaient été réalisées dans deux des trois pays bénéficiaires, et des activités supplémentaires avaient été mises en œuvre au niveau régional, et ce, en utilisant 99,5 % des fonds prévus au budget. Toutefois, parce que la Guinée équatoriale – l'un des trois pays bénéficiaires – n'avaient pas participé au projet malgré les efforts déployés par l'équipe responsable pour l'inclure, certaines activités avaient dû être réorganisées. L'évaluateur a relevé que l'équipe responsable du projet avait néanmoins réussi à trouver des solutions de remplacement, à organiser des activités supplémentaires au niveau régional pour élargir la portée du projet dans la région de la CEEAC et à mener le projet à bien dans les délais prévus.

22. Les parties prenantes ont jugé très bonne la qualité des ateliers organisés et des sujets examinés, appréciant tout particulièrement les connaissances acquises sur les questions de la teneur en éléments locaux et du développement des liens entre différents secteurs économiques. Il a été difficile pour l'équipe d'évaluation d'établir précisément si, pendant la phase d'exécution du projet, les connaissances acquises avaient été suffisantes et de nature à apporter des changements pouvant figurer parmi les résultats. Après des activités menées dans le cadre du projet, il y avait eu une modification de la législation au Congo, dont les effets se feraient sentir à long terme. Les participants ont estimé que les cours de formation en ligne et les voyages d'étude organisés dans le cadre de partenariats avec des institutions internationales et régionales apportaient une forte valeur ajoutée au projet.

23. À la suite d'un remaniement du projet, des plateformes d'information contenant tout le matériel de l'atelier avaient été créées pour le Tchad et le Congo, mais elles devaient encore être complétées avant que les pays puissent véritablement les utiliser. Des groupes spéciaux – l'un des résultats du projet – avaient été constitués, mais l'évaluateur a relevé qu'ils ne semblaient pas être opérationnels. Il a notamment été question du manque de motivation et de cohésion aux niveaux national et régional, problème auquel il fallait remédier pour parvenir à réorienter les stratégies. Cette situation des équipes spéciales dans les deux pays bénéficiaires et les informations fournies par les parties prenantes montraient clairement que les bénéficiaires n'avaient pas suffisamment participé à l'élaboration des plans de viabilité. Au niveau national, rien n'indiquait non plus que les feuilles de route

étaient appliquées. Un dialogue avec les parties prenantes au stade de la conception aurait sans doute permis d'être plus réaliste quant aux activités susceptibles d'être viables.

24. L'équipe d'évaluation a relevé qu'en dépit des efforts déployés par l'équipe responsable du projet pour encourager la participation des femmes à la concertation nationale et locale sur l'action à mener, cette participation était restée faible (20,4 %). En revanche, les efforts réalisés pour inciter les femmes à faire partie des équipes spéciales s'étaient traduits par une augmentation du nombre de femmes dans les équipes spéciales au Tchad et au Congo. L'évaluateur a conclu que l'augmentation de la participation des femmes à la prise de décisions et de la présence des jeunes dans le secteur extractif devait faire partie d'une stratégie à moyen et à long terme appuyée par des campagnes de communication actives et efficaces. Grâce au projet dont le but était de favoriser le développement économique, le développement équitable – dont les droits de l'homme – dans le secteur extractif avait pris une importance accrue. Il avait aussi été question de la protection de l'environnement pendant les ateliers et ce thème avait été signalé comme l'une des conditions imposées aux petites et moyennes entreprises par les sociétés multinationales pour leur octroyer des contrats dans la chaîne de valeur pétrolière. Les ateliers avaient contribué à sensibiliser les participants au problème du déversement d'hydrocarbures et à les mobiliser autour de ce problème, et certaines activités de prévention étaient menées dans ce domaine. La présentation d'exemples locaux, régionaux et internationaux avait permis de mieux faire connaître les politiques environnementales aux équipes spéciales nationales.

25. Dans l'ensemble, le projet a été apprécié par les parties prenantes et a facilité l'établissement de partenariats avec des institutions régionales et internationales et, partant, l'organisation de voyages d'étude qui ont contribué à des échanges d'informations, d'idées et de données d'expérience, au renforcement des capacités et à des discussions sur la poursuite de la collaboration. Il a aussi indirectement contribué à amorcer le dialogue entre les institutions gouvernementales des pays participants.

26. Sur la base de ces observations, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations clefs ci-après :

a) La CNUCED devrait envisager de réaliser une analyse plus approfondie des risques et de faire participer divers bénéficiaires, des secteurs tant public que privé, à la conception du projet afin d'éviter qu'il soit trop ambitieux et de réduire les problèmes au minimum ;

b) Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'équipe de direction de la CNUCED devraient élaborer des méthodes de gestion axée sur les résultats spécialement conçues pour mesurer l'efficacité des activités de renforcement des capacités ;

c) La CNUCED devrait multiplier les partenariats avec les organisations régionales et internationales afin que les pays de la CEEAC puissent tirer parti de l'expérience d'autres pays ;

d) Pour rendre le projet plus efficace et plus viable, la CNUCED devrait envisager de mettre en place des mécanismes et des modalités propres à renforcer les capacités d'un plus grand nombre de femmes et à promouvoir leur participation aux activités pertinentes.

3. Évaluation externe : Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays en développement, les milieux universitaires et les responsables de la promotion des investissements dans les secteurs prioritaires pour attirer les investissements qui favorisent un développement durable sans exclusive (1415R)

27. Ce projet, mis en œuvre entre janvier 2015 et décembre 2017, avait pour but d'aider les décideurs publics, les responsables de la promotion des investissements et des représentants des milieux universitaires à définir, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques d'investissement efficaces propres à inciter les entreprises à investir davantage dans les secteurs prioritaires et à faire en sorte que ces investissements contribuent le plus possible au développement durable. Pour faciliter le projet, plusieurs produits avaient été prévus parmi lesquels des réunions d'experts, des ateliers et des conférences régionales,

chacun comportant un volet consacré au renforcement des capacités, du matériel de formation, des services consultatifs, et des plateformes Web, dont des bases de données de la CNUCED spécialement adaptées aux besoins, un répertoire en ligne des meilleures pratiques, conçu à partir de bases de données de la CNUCED, et un forum Internet contenant des blogs.

28. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait permis d'améliorer les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires. Il avait également permis de sensibiliser les participants au rôle que l'investissement international pouvait jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable et de leur faire mieux connaître les meilleures politiques d'investissement, ainsi que de renforcer les capacités techniques des pays bénéficiaires s'agissant de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces politiques. L'équipe d'évaluation a relevé qu'avant même l'adoption des ODD, le projet avait déjà mis en évidence le rôle important que l'investissement pouvait jouer au niveau mondial en faveur d'un développement économique et social durable, et qu'il était donc très pertinent. Le projet cadrerait étroitement avec le mandat de la CNUCED. L'évaluateur a estimé qu'il avait contribué à la réalisation de plusieurs objectifs – et de manière directe à celle de l'objectif 17 qui visait à renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Les objectifs et indicateurs correspondants avaient trait au financement et au renforcement des capacités.

29. L'équipe d'évaluation a conclu que les ressources allouées à la réalisation du projet avaient été utilisées de manière adéquate, rapide et bien adaptée aux besoins des pays bénéficiaires ; le taux d'exécution du budget avait atteint 88 % au terme du cycle du projet. Des partenariats stratégiques avaient également contribué à optimiser les ressources, notamment grâce au cofinancement et à la coorganisation de manifestations. Ainsi, en 2018, des ateliers consacrés à l'investissement dans les infrastructures et les services publics avaient été organisés à Nairobi conjointement avec l'Institut international du développement durable, et un atelier technique avait été organisé à Bangkok en collaboration avec l'Institut international du développement durable et l'Institut international pour le commerce et le développement.

30. L'équipe d'évaluation a considéré que le projet avait atteint les résultats escomptés. Il avait aussi su sensibiliser les participants aux problématiques et les amener à mieux les appréhender, et un certain nombre de résultats positifs imprévus avaient été obtenus. Dans un pays par exemple, le projet avait contribué à changer les pratiques non seulement au sein du département chargé de la politique d'investissement (bénéficiaire institutionnel du projet), mais également au sein du Ministère des affaires étrangères et de plusieurs ambassades.

31. En outre, l'équipe d'évaluation a conclu que, pour inscrire les résultats dans la durée, le projet avait cherché à créer un sentiment d'appropriation et avait jeté les bases de résultats durables en maintenant le dialogue avec les pays au moyen d'autres activités organisées par la CNUCED telles que le Forum mondial de l'investissement, qui se tient tous les deux ans, et les sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable. Le projet avait donc probablement réussi à assurer la viabilité à long terme de ses activités, en témoigne le fait que 68 % des bénéficiaires ont jugé le projet satisfaisant ou très satisfaisant. Les parties prenantes nationales avaient conscience du fait que, pour assurer la viabilité des activités du projet, le niveau des capacités institutionnelles, qui relevait en grande partie de la responsabilité des gouvernements nationaux, était un défi considérable. Les différences entre les pays en ce qui concerne les capacités et la continuité institutionnelle avaient clairement eu une incidence sur la viabilité des résultats. L'évaluateur a souligné que le suivi des activités menées dans le cadre du projet pourrait être plus poussé. La poursuite des interventions ciblées, par exemple dans une deuxième phase du projet, renforcerait ses effets et sa viabilité à long terme.

32. L'évaluateur a conclu que l'équipe responsable du projet avait traité la question de l'égalité des sexes et celle des droits de l'homme avec tact. S'agissant de l'élaboration des politiques d'investissement, le descriptif de projet ne faisait pas grand cas des dimensions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme, mais une approche dynamique avait été adoptée pour intégrer ces questions dans les activités pratiques. Les parties prenantes et

les pays bénéficiaires n'avaient pas considéré que l'égalité des sexes et les droits de l'homme étaient une composante essentielle du projet ; pourtant, elles avaient été abordées pendant les présentations et les discussions qui avaient eu lieu durant les manifestations financées par le projet et elles avaient été étudiées dans les travaux de recherche et d'analyse de l'équipe responsable du projet ; il en avait aussi été question dans le cadre des services consultatifs et sur les plateformes d'échange en ligne. Par exemple, les statistiques de la CNUCED sur le traitement réservé à l'égalité des sexes dans les accords internationaux d'investissement avaient mis en évidence un certain nombre de déséquilibres. L'équipe responsable du projet était donc parvenu à amener les parties prenantes à débattre de ces problématiques pendant des conférences régionales, même dans des contextes politiquement et culturellement sensibles.

33. Sur la base de ces observations, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations clefs ci-après :

a) La CNUCED devrait élaborer des théories du changement pour ses projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement afin d'améliorer leur conception, même si le modèle de descriptif de projet du Compte pour le développement ne l'exigeait pas ;

b) La Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED pourrait examiner la manière dont un futur projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement pourrait permettre à un nouveau groupe ciblé de pays bénéficiaires de tirer parti d'une multiplication des activités de suivi, afin de renforcer la viabilité du projet ;

c) La Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED devrait participer plus activement aux travaux de recherche et d'analyse portant sur l'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les accords internationaux d'investissement.

4. Évaluation externe : Aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'exportation de produits écologiques, grâce aux bilans nationaux des exportations de produits écologiques (1415L)

34. Ce projet, mis en œuvre entre janvier 2014 et décembre 2018 en Angola, en Équateur, en Éthiopie, au Liban, à Madagascar, au Maroc, à Oman, en République de Moldova, au Sénégal et à Vanuatu, avait pour but de donner à des acteurs des secteurs public et privé de pays en développement, à savoir des responsables publics, des chefs d'entreprises et des décideurs de la société civile, les moyens de renforcer les capacités productives et exportatrices de leur pays dans le domaine des produits écologiques. Il s'agissait de remplir cet objectif grâce à trois résultats intermédiaires attendus d'activités axées sur le renforcement des capacités des deux catégories de parties prenantes.

35. Selon les conclusions de l'équipe d'évaluation, les pays bénéficiaires n'avaient pas suffisamment pris en considération leur potentiel d'exportation de produits et de services verts, d'où l'utilité du projet sur le plan aussi bien technique que politique. Les activités menées et les produits du projet (ateliers et publications) s'étaient révélées bien adaptés aux différentes priorités nationales et régionales et avaient bénéficié de l'expérience de la CNUCED. Le projet cadrait pleinement avec le mandat de la CNUCED, notamment en contribuant à la réalisation des objectifs 8 et 12. L'analyse approfondie des spécificités nationales et régionales avait été très utile à sa conception. En outre, le projet avait directement ciblé neuf pays, et il avait été élaboré en réponse à une logique fondée sur la demande et sur la recherche. Le projet avait bénéficié des avantages comparatifs de la CNUCED, qui avait pu faire largement appel aux compétences multidisciplinaires de son réseau informel de chercheurs et d'experts de renom. L'évaluateur a relevé qu'en dépit de quelques difficultés, principalement liées à des facteurs externes et à un appui technique et administratif limité, le projet avait été mené à bien dans les limites du budget et avait fait face aux difficultés externes, aux contraintes de ressources et à l'évolution des besoins des bénéficiaires.

36. L'équipe d'évaluation a conclu que le projet avait abouti pour ce qui était de l'amélioration des connaissances des individus et, dans une certaine mesure, des deux autres dimensions du renforcement des capacités, principalement en s'alignant sur des

cadres institutionnels existants afin de maximiser les effets au niveau organisationnel et en collaborant avec des partenaires régionaux qui pourraient promouvoir les résultats du projet. Grâce au projet, et en particulier aux ateliers, les bénéficiaires (responsables publics, décideurs, négociateurs dans les domaines du commerce et de l'environnement, membres du secteur privé et du monde universitaire et représentants d'organisations non gouvernementales) étaient mieux à même de planifier et de mettre en place des mesures propres à renforcer les capacités de production et d'exportation dans plus de neuf pays. Pour ce qui était des individus, il a manifestement contribué à améliorer leurs connaissances et à leur faire mieux comprendre comment repérer et sélectionner les secteurs qu'il convenait d'orienter vers la production et l'exportation de produits verts et/ou écologiques, à évaluer les besoins s'agissant des mesures, des règles et des capacités institutionnelles nécessaires au développement des produits retenus, et à élaborer et adopter des recommandations et des plans d'action aux fins du renforcement des capacités de production et d'exportation. La plupart des bénéficiaires ont souligné que les ateliers et les publications leur avaient fourni des informations cruciales qu'ils pouvaient utiliser dans leur travail quotidien.

37. Au moment de l'évaluation, il existait des différences importantes entre les pays en ce qui concerne le degré de mise en œuvre des plans d'action. Bien que le projet soit achevé, l'évaluateur a pu constater que les activités mises en œuvre avaient contribué au déclenchement de processus à long terme. Le projet avait permis d'améliorer la prise de décisions et la planification dans les pays bénéficiaires. Pour l'équipe d'évaluation, le fait qu'il ait eu des effets concrets sur le développement était particulièrement intéressant s'agissant d'un projet fortement axé sur la recherche. Les constatations résultant du projet avaient éclairé et continueraient d'éclairer les travaux de la CNUCED, et des synergies plus larges étaient également envisagées. L'équipe d'évaluation a estimé que malgré les efforts déjà déployés, il fallait donner encore davantage de publicité aux travaux menés et diffuser encore plus largement les publications. Au moment de l'évaluation, la CNUCED s'était attelée à cette tâche dans le cadre de ses travaux ordinaires, et s'attendait à ce que cela se traduise par une plus forte prise en main par les bénéficiaires et par un appui politique accru.

38. En raison de la nature technique du sujet, la question de l'égalité des sexes et celle des droits de l'homme n'avaient pas été prises en compte en tant que telles pendant la conception du projet ou pendant sa mise en œuvre. Toutefois, des efforts avaient été faits pour que les femmes participent à la phase de réalisation, et elles avaient été nombreuses à prendre part à l'atelier.

39. Le projet ne s'étant achevé que récemment, il était encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à sa viabilité, mais l'équipe d'évaluation a confirmé que les activités réalisées avaient contribué à faire prendre conscience aux participants des possibilités de production et d'exportation de produits écologiques et à faire naître leur intérêt pour ces produits. En faisant participer les parties prenantes et en les consultant, on avait favorisé la prise en mains du projet au niveau local, et la méthodologie faciliterait les processus de planification et d'investissement à long terme. Le projet avait également facilité l'établissement et le renforcement de réseaux au sein des pays et entre eux et catalysé un certain nombre d'initiatives axées sur la viabilité. Des partenariats avec d'autres institutions et programmes de développement avaient permis de mobiliser des ressources supplémentaires et d'élargir la portée du projet. Au moins 18 pays avaient déjà manifesté leur intérêt pour la réalisation d'un examen national des exportations vertes, mais il fallait mobiliser des fonds extrabudgétaires pour répondre positivement à ces nouvelles demandes.

40. Sur la base de ces constatations et de ces conclusions, et en plus des recommandations concernant l'élaboration de théories du changement plus solides pour les projets de la CNUCED et l'élaboration de stratégies de sortie et de diffusion pendant la conception et l'exécution des projets et l'élaboration de principes directeurs et d'outils destinés à améliorer la prise en compte des questions liées à l'égalité des sexes dans l'exécution des projets, l'équipe d'évaluation a recommandé à la CNUCED de continuer à promouvoir la reproduction des activités, notamment en présentant au Compte de l'ONU pour le développement de nouvelles propositions de projet visant à obtenir des fonds pour améliorer encore les résultats déjà obtenus. En particulier, la CNUCED devrait continuer

d'assurer la coordination avec les partenaires nationaux et régionaux qui sont actuellement à la recherche de financements pour réaliser des activités sur la base des conclusions et de la méthodologie du projet. Ces activités pourraient comprendre la surveillance et le suivi de la mise en œuvre des plans d'action, ainsi que la promotion de projets pilotes conçus à partir des recommandations du projet. Cela permettrait de montrer la mesure dans laquelle le passage à une économie verte pourrait entraver la croissance ou entraîner des désavantages concurrentiels. Il y avait une forte demande en ce sens, au moins 18 pays ayant exprimé leur intérêt pour la réalisation d'un examen national des exportations vertes. Pour y répondre, la CNUCED devrait chercher à créer des mécanismes de cofinancement avec d'autres donateurs dans ces pays.

41. Enfin, l'équipe d'évaluation a recommandé au Département des affaires économiques et sociales et/ou à la CNUCED de réaliser une évaluation à un niveau plus stratégique et selon une méthodologie plus détaillée, en particulier pour étudier en profondeur la contribution et/ou l'attribution des projets au titre du Compte de l'ONU pour le développement, pour étoffer les rapports sur les résultats et tirer des enseignements sur les moyens d'optimiser l'efficacité des projets financés par le Compte pour le développement.

II. Enseignements tirés

42. L'évaluation joue un rôle crucial en ce qu'elle aide le système des Nations Unies à renforcer l'impact et les résultats de l'appui qu'il apporte aux États Membres pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réaliser les objectifs du développement durable. S'appuyant sur les principes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et sur des normes et des règles mises à jour récemment, le secrétariat de la CNUCED est déterminé à faire en sorte que l'évaluation soit davantage utilisée et à améliorer la prise de décisions et la responsabilisation fondées sur des faits. Les évaluations appliquent une approche globale, systématique, transparente et objective pour apprécier les résultats des programmes et des travaux de la CNUCED. Le secrétariat insiste auprès de toutes les parties prenantes sur l'importance qu'il y a à appliquer ces enseignements à un éventail plus large d'objectifs de gestion de programmes de la CNUCED, afin de contribuer à la planification des programmes et à la prise de décisions stratégiques de l'organisation.

43. Les enseignements tirés des précédentes évaluations des activités de la CNUCED (TD/B/WP/291, TD/B/WP/286, TD/B/WP/280, TD/B/WP/273 et TD/B/WP/263) demeurent des références qui sont recommandées aux directeurs de programme et aux responsables de projet pour la conception et la gestion de leurs programmes et projets. Le présent rapport met l'accent sur les enseignements qui ont été extrapolés à partir des cinq évaluations réalisées pendant la période considérée.

A. Programmes

44. Afin que ses travaux de recherche aient un impact significatif et contribuent à des résultats durables, la CNUCED doit ménager du temps pour apporter un soutien en matière de suivi aux États membres. Ce soutien pourrait notamment consister à revoir le contenu de ses rapports phares de manière à assurer une certaine continuité avec les rapports précédents, par exemple en proposant des mises à jour sur le(s) thème(s) traité(s) précédemment ou en choisissant des sujets qui sont plus étroitement liés entre eux.

45. En sa qualité de coordonnatrice du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED encourage les opérations conjointes auxquelles participent les organismes résidents et non résidents. Les opérations conjointes élaborées dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement contribuent à la cohérence des politiques et aux résultats au niveau des pays. À l'avenir, le rôle du Groupe interinstitutions pourrait être développé plus avant pour devenir un mécanisme interinstitutions chargé des réformes envisagées dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

46. Les petits projets de coopération technique peuvent poser problème du point de vue tant de l'efficacité, du fait précisément de leur petite taille, que de l'efficience, puisque les processus bureaucratiques restent les mêmes. À cet égard, une approche des programmes consolidée au niveau régional serait bénéfique et plus appropriée.

B. Conception du projet et durabilité

47. Les projets financés au moyen du Compte des Nations Unies pour le développement illustrent clairement les avantages de la stratégie qui consiste à travailler aux niveaux national et régional. En particulier, beaucoup de projets ont obtenu des résultats concrets en intégrant des études de cas nationaux spécifiques. Ils ont également montré qu'une collaboration étroite avec les partenaires régionaux est un moyen efficace de promouvoir une vision commune qui, à son tour, peut renforcer les résultats d'un projet, étendre la diffusion de ses produits et renforcer sa viabilité.

48. Le fait d'associer des parties prenantes au projet, y compris le secteur privé, au moment de la phase de conception reste une bonne pratique pour les gestionnaires de projet, car il permet de mieux comprendre les risques encourus, et le degré d'engagement des pays bénéficiaires en faveur de la mise en place de mesures durables.

49. Plusieurs divisions qui exécutent des projets financés au moyen du Compte des Nations Unies pour le développement ont su intégrer le projet et ses activités dans le portefeuille d'activités de la division plutôt que de créer une composante autonome d'une viabilité contestable. Dans ces cas, les projets ont également contribué avec succès à la réalisation des objectifs de base des divisions en ce qui concerne les produits de base.

C. Efficacité du projet

50. Il est généralement admis que les activités de renforcement des capacités conduisent automatiquement à l'acquisition de nouvelles connaissances et permettent aux bénéficiaires de s'acquitter des tâches pour lesquelles ils ont été formés. De multiples observations ont montré qu'un projet de renforcement des capacités devrait d'abord s'assurer que la formation visait la bonne personne, puis évaluer dans quelle mesure les connaissances dispensées étaient acquises. Il est donc un enseignement important, à savoir que la reconnaissance n'est pas une preuve suffisante de l'acquisition de connaissances nouvelles et qu'il est indispensable de mettre au point pour les projets futurs des outils de mesure et de test des connaissances permettant d'évaluer l'efficacité générale de l'intervention.

51. En ce qui concerne les futurs projets qui seront financés au moyen du Compte des Nations Unies pour le développement, les concepteurs devraient envisager d'ajuster les informations fournies à l'auditoire concerné ; cela pourrait influencer directement sur la capacité d'assimilation et sur l'efficacité du projet.

52. Les voyages d'étude ont été présentés comme l'un des outils qui contribuent au renforcement des échanges avec les participants d'autres pays et à l'acquisition de nouvelles connaissances.

53. Le secteur privé reste le principal partenaire et le principal bénéficiaire des activités de développement économique, mais sa participation aux projets a été faible. Bien que la majorité des projets soient davantage axés sur les milieux gouvernementaux, il est nécessaire de maintenir des échanges constants avec les consommateurs finaux, y compris le secteur privé.

III. Évaluations à la CNUCED

54. Le Groupe de l'évaluation est chargé de conduire, coordonner et superviser les évaluations à la CNUCED. Ce mandat couvre tous les programmes et projets relevant du budget ordinaire et les projets financés par des fonds extrabudgétaires qui sont exécutés par la CNUCED. Le Groupe de l'évaluation procède à ces évaluations conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale et du Conseil du commerce et du développement,

ainsi qu'aux Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le présent chapitre fait le point sur les questions et les activités d'évaluation en 2018-2019.

A. Mise en place d'un nouveau cadre et de nouveaux principes directeurs pour l'évaluation des projets financés par le Compte des Nations Unies pour le développement

55. Le Compte des Nations Unies pour le développement a été créé en 1997 par l'Assemblée générale pour être le programme de renforcement des capacités du Secrétariat de l'ONU. Il appuie la mise en œuvre de projets réalisés par cinq organismes des Nations Unies et cinq commissions régionales pour renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme de développement des Nations Unies. Afin d'améliorer la qualité des rapports d'évaluation et des enseignements tirés de l'évaluation des projets financés au titre du Compte pour le développement, un cadre d'évaluation a été élaboré en 2018-2019, qui sera mis en service pour la douzième tranche de projets. La fonction d'évaluation du Compte pour le développement doit permettre à ce dernier de rendre compte de l'utilisation des ressources et de tirer des enseignements de l'exécution des projets qu'il soutient ; l'objectif est d'améliorer la conception des projets relevant des nouvelles tranches et d'appuyer les interventions des entités chargées de leur exécution dans le domaine du développement et l'ensemble du processus de développement durable ainsi que les réalisations auxquelles ces entités contribuent dans le cadre du Programme 2030.

56. Le nouveau cadre d'évaluation comprend trois volets : l'évaluation au niveau du projet, l'évaluation au niveau du programme et, enfin, la production des enseignements tirés de l'évaluation et leur utilisation, comme suit :

- a) Plutôt que d'évaluer tous les projets d'une tranche, on en évaluera un échantillon. La réduction du nombre des projets évalués permettra un processus plus rigoureux ainsi qu'une évaluation et une analyse plus approfondies des points considérés. Elle permettra aussi de libérer des ressources pour les évaluations plus complexes menées au niveau des programmes ;
- b) Les évaluations au niveau des programmes sont les évaluations par groupe, les évaluations *ex post* et les métaévaluations et analyses ;
- c) Les recommandations sont appliquées sur la base d'une réponse de l'équipe de direction des organismes concernés sur les moyens mis en œuvre pour leur donner suite.

B. Résultats de la Section de l'évaluation et qualité de l'évaluation

57. Pour chaque exercice biennal, le Bureau des services de contrôle interne, organe de contrôle interne de l'ONU, dresse un bilan systématique de l'état d'avancement des évaluations dans 31 entités des Nations Unies afin de contribuer au renforcement de l'évaluation à l'ONU. Le rapport sur l'exercice biennal 2016-2017 a été présenté au Comité du programme et de la coordination en juin 2019⁶. Chaque aperçu biennal est accompagné d'un rapport intitulé « United Nations Evaluation Dashboard » (Tableau de bord de l'évaluation des Nations Unies), qui a pour but de faire le point de l'évaluation de chaque entité, y compris de ses cadres, de ses ressources, de ses rapports et de leur qualité⁷. L'objectif est de contribuer au renforcement de la fonction d'évaluation à travers l'ensemble du Secrétariat, en fournissant les données dont les équipes de direction ont besoin pour déterminer quels aspects de la fonction d'évaluation sont efficaces et quels peuvent être améliorés, compte dûment tenu des ressources consacrées à l'évaluation en termes absolus et en proportion du budget total du programme. Le Groupe de l'évaluation de la CNUCED a obtenu des résultats satisfaisants en 2016-2017, les éléments suivants

⁶ A/74/67.

⁷ <https://oios.un.org/page?slug=evaluation-report>.

ayant été signalés dans le tableau de bord de l'évaluation des Nations Unies pour cette période :

a) Cadre d'évaluation : la CNUCED disposait de systèmes d'évaluation robustes pour tous les indicateurs, et avait mis en place une politique, des procédures et une planification solides en matière d'évaluation ;

b) Rapports d'évaluation : dépenses, résultats et couverture : Le montant des ressources que la CNUCED a consacrées aux rapports d'évaluation n'a pas atteint le seuil minimum, les dépenses ayant représenté 0,35 % du budget-programme. En comparaison, le Centre du commerce international y a consacré 0,54 % de son budget. Le Corps commun d'inspection a fixé dans une fourchette comprise entre 0,5 % et 3 % des dépenses (postes et autres dépenses) de l'organisation le montant minimum à consacrer à l'activité d'évaluation à des fins d'apprentissage et de responsabilisation ;

c) Qualité des rapports : 100 % des rapports de l'échantillon ont été jugés bons ou très bons pour leur qualité d'ensemble, ce qui suggère que les pratiques d'évaluation mises en place sont solides. Il existe toutefois des lacunes en ce qui concerne l'intégration des normes relatives aux droits de l'homme dans la pratique de l'évaluation ;

d) Domaines dans lesquels l'évaluation doit être renforcée : dépenses, résultat et couverture des rapports d'évaluation : les dépenses consacrées aux rapports d'évaluation peuvent être portées à 0,5 % au moins des dépenses de programme ; qualité des rapports : les rapports d'évaluation peuvent observer plus strictement les normes de qualité du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, notamment en tenant mieux compte des questions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. Les recommandations énoncées dans les rapports devraient être applicables et ciblées.

C. Mise à jour de la politique d'évaluation de la CNUCED

58. La politique d'évaluation de la CNUCED présente les concepts clefs, établit les principes directeurs, esquisse les principaux rôles et responsabilités en matière d'évaluation dans le cadre institutionnel et définit les processus d'évaluation, ainsi que les mécanismes d'application de la politique.

59. La décision de réviser la politique d'évaluation reflète les changements importants qui ont eu lieu à la CNUCED, dans le système des Nations Unies et parmi les professionnels de l'évaluation depuis 2011, à savoir notamment l'adoption du Programme 2030, qui a besoin de dispositifs de suivi et d'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, la réforme de l'ONU engagée par le Secrétaire général, la révision en 2016 des Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et le renouveau de la gestion axée sur les résultats à la CNUCED. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'occasion de la révision des Normes et règles d'évaluation en 2016 quatre nouvelles normes ont été ajoutées, à savoir les principes, objectifs et cibles fixés au niveau international, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, les capacités d'évaluation nationales, et le professionnalisme ; il a en outre été décidé d'insister davantage sur l'utilité et l'utilisation de l'évaluation. La révision tiendra également compte des observations formulées dans l'aperçu biennal et le tableau de bord de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU. Une version révisée de la politique d'évaluation est attendue pour le second semestre 2019.

D. Plan d'évaluation pour 2020

60. À sa soixante-seizième session, le Groupe de travail a prié le secrétariat de poursuivre l'évaluation des sous-programmes après la quinzième session de la Conférence et de se concentrer sur la rationalisation des coûts et la mobilisation de fonds extrabudgétaires à cette fin, en tenant compte des résultats de l'examen des conclusions des évaluations à sa soixante-dix-huitième session. Il n'est pas proposé de procéder à une évaluation externe approfondie en 2020, compte tenu des préparatifs et des activités liées à la quinzième session de la Conférence. Le plan d'évaluation de 2020 prendra en

considération un certain nombre de projets du Compte des Nations Unies pour le développement qui doivent s'achever en 2019-2020, ainsi que des projets financés de façon bilatérale qui doivent faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours ou d'une évaluation finale tel le Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola (Train for Trade II).
